

CAPD

[1]

Vos élus FSU-SNUipp37 ont les résultats de la CAPD

- > pour l'inscription sur liste aptitude direction,
- > pour une demande de congé de formation professionnelle
- > pour un recours suite à une avis de promotion classe normale.

Ils ont contacté par mail et sms dès la fin de la CAPD les collègues dont avons les coordonnées.

Si vous n'avez pas eu nos messages ou pour toutes questions snu37@snuipp.fr [2] ou [0247618291](tel:0247618291) [3]

> CORONAVIRUS et ENSEIGNANT-ES

Nous sommes intervenus en CAPD sur la situation des collègues qui ont une pathologie les exposant aux formes les plus graves de la maladie déclenchée par le Covid-19. L'IA nous a indiqué que les collègues doivent joindre l'IA et un certificat leur sera remis pour mettre en place une procédure d'éloignement en fonction de leur situation personnelle.

Nous avons indiqué que ce n'est pas ce qui est dit aux collègues pour le moment. L'IA nous indique mettre en place cette nouvelle procédure. Nous conseillons aux collègues de joindre à nouveau l'IA et nous recontacter dès qu'ils ont le retour.

> liste aptitude direction :

32 avis "favorable" et 4 avis "défavorable". La FSU-SNUipp37 a défendu tous les dossiers et a voté contre les décisions négatives.

> départs en congés de formation professionnel

L'IA n'a pas encore l'enveloppe budgétaire et ne peut donc valider les départs. Mais l'ensemble des 8 demandes de cette année rentrent dans l'enveloppe de l'année dernière.

> Saisie de la CAPD sur les appréciations des Rendez-vous de carrière

8 demandes de révision cette année (15 l'année dernière) :

1 au 6° échelon, 1 au 8° échelon, 6 au 9° échelon

Nous avons redemandé une grille précise indiquant l'appréciation en fonction des avis sur les item.

2 avis "satisfaisant" ont été transformés en "très satisfaisant"

Les promotions aux échelons 7 et 9 seront prononcées lors d'une prochaine CAPD. La FSU-SNUipp37 a défendu tous les dossiers et a voté contre les 6 décisions maintenues.

> FIN DES CAPD?

Dans l'objectif de « renforcer le management de proximité », le gouvernement entend limiter le rôle de vos élu-e-s dans les CAP (commissions administratives paritaires). Le gouvernement s'attaque à votre droit d'être informé et défendu dans l'ensemble des actes de gestion qui vous concerne.

Pour cela, une nouvelle loi fonction publique a été votée en août dernier donc pendant nos vacances. La FSU avait alerté la profession depuis la rentrée 2018 et avait proposé une pétition nationale. Mais malgré un refus unanime de tous les syndicats, le Ministre de la fonction publique est passé également en force sur ce dossier et la loi s'applique à la rentrée 2019.

> DECLARATION FSU-SNUipp37

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Le temps de l'argumentaire, le temps du dialogue social prendrait donc fin avec cette année scolaire. Le temps où les élus du personnel et nous insistons sur le mot élus auraient droit à s'exprimer dans des instances démocratiques semble être condamné par ce gouvernement. Cela fait écho aux propos du rapporteur sur les retraites à l'assemblée nationale qui a indiqué aux opposants à la réforme par points « qu'ils n'étaient rien !! ». Mais aussi à ceux de Mme la secrétaire générale du Rectorat Centre Val de Loire qui eut comme argument final aux interventions de la FSU qu'elle « ne nous demandait rien ! ».

RIEN, PLUS RIEN, NE PLUS NOUS ENTENDRE : c'est bien la volonté affichée par notre ministre avec pour finalité la mise au pas d'une profession et son déclassement. Les lignes directrices de gestion LDG sont les outils au service de cette casse. Premier dossier qui démontre ces dérives, celui des permutations dont les collègues viennent d'avoir les résultats. Nous ne pouvons que dénoncer à nouveau :

Les erreurs de barèmes corrigées grâce à nos fiches de contrôle.

L'iniquité de traitement des recours en amont des résultats : plusieurs collègues avaient dépassé la date limite de retour pour valider leur demande. Parmi ceux ayant fait un recours, certains ont eu un avis favorable et d'autres non (pourtant dans la même situation) !

Les résultats sur i-prof incompréhensibles avec des barèmes qui ne prennent pas en compte les 2 phases des permutations informatisées mais seulement la phase de mutation.

Les LDG suppriment tout regard non seulement extérieur par les élus du personnel mais surtout toute démarche collective. En effet, vous étudiez des recours individuels ou encore des dossiers présentés lors d'audiences, entraînant donc des décisions au cas par cas sans critères définis ! Comme pour les permutations, les affectations, les promotions... certains auront gain de cause et pas d'autres au bon vouloir de la personne qui les recevra et de son humeur du jour.

Il y a 2 ans, la FSU proposait une pétition nationale pour que la profession s'adresse au ministre et aux recteurs, afin de réclamer un véritable service de médecine de prévention et demander sa visite quinquennale. L'épisode caniculaire de juin dernier et l'épidémie de coronavirus ont mis en lumière bien évidemment l'absence de cette médecine de prévention mais surtout les conséquences pour les personnels. Aujourd'hui le ministère de l'Éducation Nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité. Pourtant il a pour obligation de préserver leur santé au travail. Des collègues qui ont une pathologie les exposant aux formes les plus graves de la maladie déclenchée par le Covid-19 feront, d'après les dernières informations, l'objet d'une attention et d'une protection particulière. Mais pour le moment, ils sont laissés souvent seuls face à la situation : certains obtiennent comme réponse d'aller voir leur médecin traitant qui les arrête ou leur répond qu'il n'a pas de consignes, d'autres se font renvoyer par le médecin de la cellule avec comme consigne un lavage régulier des mains, et le médecin de prévention du rectorat découvre et s'étonne des pathologies des agents qu'il se doit de suivre !

Dans le même temps, notre ministre tient des propos inadmissibles en direction des familles selon lesquels la médecine scolaire est mobilisée sur tous les territoires et dans toutes les écoles ! Ou que nous sommes prêts à l'enseignement à distance ! Ce n'est malheureusement pas une blague alors que nous attendons le gel, le papier, les masques pour nos classes.

Dans le même temps en Indre et Loire :

Des collègues ont un dépôt de plainte de parents pour avoir fait une IP.

Des collègues sont confrontés à des menaces, violences, voies de faits, injures, diffamations ou outrages, atteintes à leurs biens personnels.

Ils bénéficient de la protection fonctionnelle du Rectorat qui globalement se limite à un courrier... Nous venons de

demander la tenue d'un groupe de travail académique pour une réelle protection concrète et efficace.

Des enfants en situation de grand handicap sont scolarisés par défaut dans nos classes. Défaut de places en instituts spécialisés. Nous vous avons alerté à maintes reprises sur les risques pour ces enfants, leurs camarades et les personnels. Nous ne comptons plus depuis des mois le nombre de collègues frappés et agressés verbalement. Nous en sommes maintenant à des agressions sur d'autres élèves ou à des pressions de parents pour retirer un élève d'une école. Mais comme, il n'y a rien à voir, rien à entendre, notre Ministre impose une vision de l'école où l'enseignant-e est seul-e responsable de sa classe ! Face à ces difficultés, nos collègues expriment une perte de sens, une démotivation et un sentiment de solitude quand ce n'est pas une réelle souffrance et une culpabilité de ne pas y arriver.

Nous ne reviendrons pas sur la réforme des retraites et la pseudo évolution de nos salaires. Ce n'est plus nous qui le disons mais de nombreux économistes qui parlent du déclassement annoncé des enseignant-es ! Nous nous arrêtons là et effectivement pour ce Ministre nous ne sommes RIEN, et il ne nous demande RIEN !

Mais vous pouvez M le DASEN faire remonter au Ministre de l'Education qu'il ne faut pas qu'il compte sur la profession et sur la FSU pour l'aider dans ces choix. Au contraire, les enseignant-es des écoles qui ne sont RIEN pour ce Ministre, sont encore plus déterminés à se faire entendre et à défendre leur profession qui porte -elle- les valeurs de l'Ecole Publique !

URL source: <http://www.snuipp37.fr/snu2/capd-12-mars>

Liens

[1] <http://www.snuipp37.fr/snu2/capd-12-mars>

[2] <mailto:snu37@snuipp.fr>

[3] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A0247618291>